

## COMMUNE DE L'ÉTOILE

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 24 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Christian BRENIAUX, Maire.

**Présents** : Mmes M.DULLIN –F.PONCET– S.IONATA - A.SPIES – J.PISKIN– I.THEVENET (arrivée à 21h)

MM. J-G.ROBLIN – T.BAILLY – J-M.GAVAND – G.TREBOUTE – R.BASSARD

**Excusés** : G.MAUGEIN (pouvoir à G.TREBOUTE) – H.LAMARD (pouvoir à J.PISKIN)

**Absente** : E.POINAS

**Secrétaire de séance** : R.BASSARD

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 20 décembre 2017.

#### Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire
- ECLA : adhésion commune de Baume-les-Messieurs
- Remplacement congé parental Pauline PELLIGAND
- PLU Quintigny
- Décisions modificatives
- Dossiers en cours
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

#### Taux des trois taxes communales

Les taux actuels des taxes communales sont les suivants :

- taxe d'habitation : 9.17 %
- taxe foncière (bâti) : 18.51 %
- taxe foncière (non bâti) : 37.50 %

Monsieur le Maire rappelle que le changement ne peut se faire que sur l'ensemble des trois taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide une augmentation de 0.50 % (12 voix pour, 1 abstention, 1 contre).

Les nouveaux taux seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 9.21 %
- Taxe foncière (bâti) : 18.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37.68 %

#### Tarif des services

- *Adhésion SICOPAL (répartition)* : la commune paye une adhésion au SICOPAL, qui est en charge de la livraison des repas des enfants et des personnes âgées. La répartition est la suivante :  
1/3 pour les enfants de l'école élémentaire, 1/3 pour les enfants de l'école maternelle, 1/3 pour les personnes âgées. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la facture du tiers des enfants de l'école maternelle au SIVOS.**

## **ECLA : ADHESION COMMUNE BAUME-LES-MESSIEURS**

Le Conseil Communautaire d'ECLA, en date du 20 décembre 2017, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA, selon la délibération jointe en annexe.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord de la majorité qualifiée des communes membres d'ECLA est requis, c'est-à-dire que les 2/3 des communes membres d'ECLA représentant la moitié de la population ou la moitié des communes membres d'ECLA représentant les 2/3 de la population, doivent émettre un avis favorable, ainsi que l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération d'une commune membre dans le délai de 3 mois après notification de la présente délibération, la décision de la Commune est réputée favorable.

Après examen de la demande, le Conseil municipal, après en avoir délibéré (9 voix contre, 5 abstentions)

- **ÉMET** un avis défavorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'ECLA,
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre copie de la présente délibération à M. le Maire de Baume les Messieurs, à M. le Préfet du Jura et M. le Président d'ECLA.

## **REEMPLACEMENT CONGÉ PARENTAL PAULINE PELLIGAND**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal de décembre 2017, une délibération a été prise attribuant à Mme Isabelle BEZ le remplacement de Pauline Pelligand pendant son congé parental de janvier à juin 2018.

Elle a informé début janvier qu'elle ne souhaitait plus effectuer ce remplacement. De ce fait, la délibération n° 59/17 doit donc être annulée. **Le conseil municipal à l'unanimité, annule cette délibération.**

Monsieur le Maire informe le conseil que le service de la cantine est assurée par Prodesa jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En ce qui concerne le périscolaire, et la garderie, il convient de procéder à un recrutement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au recrutement de Mme Alexia PRIMAS
- **DIT** qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée du 22 janvier au 6 juillet 2018
- **DIT** que ce poste est de 12 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire, explique également que Laurence NICOLAS, animatrice employée pour le périscolaire l'an dernier, assure de nouveau les activités périscolaires depuis le 15 janvier 2018.

Afin que ces revenus soient de nouveau compatibles avec des indemnités de pôle emploi, elle sera à nouveau embauchée en tant que vacataire (poste créé en février 2017), au prix de 25 heures de l'heure.

## **PLU QUINTIGNY**

Le conseil municipal de Quintigny, par délibération du 6 octobre 2017 a acté le projet de révision du PLU de la commune. La commune étant limitrophe à L'Etoile, il convient que cette dernière émette un avis. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable.**

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (T.BAILLY) :**

SICTOM : le comité syndical du 17 janvier dernier a approuvé les nouveaux statuts avec le nouveau périmètre : 81 500 habitants, 212 délégués (dont 39 pour ECLA), la réintégration d'ECLA et la désignation de 10 postes de vice-Présidents.

### **COMMISSION PATRIMOINE (C.BRENIAUX) :**

PLU : le cabinet TOPOS a envoyé une première ébauche de l'ensemble du PLU. L'étude du dossier débutera en février.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

La réunion est levée à 23h00

Prochaine réunion le mercredi 21 février à 20h30

Les conseillers

Le Maire